

COMPOSANTES DE LA FORMATION

BC01 : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute

BC02 : Information et veille juridique autour de l'activité de plieur de parachute de secours



EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat
- Avoir 18 ans au jour de l'inscription à la formation au CQP Plieur de parachutes de secours
- Le candidat doit répondre aux exigences de l'article A 33-152 du Code du Sport.
 - A savoir, « il doit totaliser cent sauts minimum et avoir démontré les aptitudes suivantes :
 - savoir s'intégrer dans une séance de pratique autonome ;
 - être capable de veiller à la sécurité du largage en séance de pratique autonome ;
 - maîtriser la chute libre ;
 - être capable de concevoir et réaliser son programme de navigation sous voile de l'ouverture du parachute jusqu'à l'atterrissage ;
 - être capable de plier sa voile principale et de contrôler son équipement ;
 - avoir les connaissances théoriques fondamentales liées à l'activité. ; »

Le titulaire du Brevet de Parachutiste Autonome délivré par la Fédération Française de Parachutisme répond aux exigences de l'article A 33-152 du Code du Sport.

CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site de la FFP: www.ffp.asso.fr

PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CQP Plieur de parachute de secours
CONDITIONS D'EXERCICE	Le titulaire du CQP Plieur de parachutes de secours assure le maintien en état de conformité des équipements au regard de la réglementation, des recommandations du constructeur, et des notes de sécurité applicables, il permet à son titulaire de réaliser les opérations suivantes sur les parachutes sportifs : contrôler les éléments du parachute, effectuer le montage/démontage, démêlage, pliage et consigner le suivi de son activité.

